



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1822-02-2019 ET 1875

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 février 2019, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1822-02-2019 modifiant le règlement numéro 1822 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances*
- *Règlement numéro 1875 concernant les tarifs de la Ville de Cowansville (Exercice financier 2019)*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 27 février 2019.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA